

Rapport de jury examen professionnel classe supérieure session 2024

Rapport présenté par Monsieur Cyril Crespin, président du jury

Statistiques :

Nombre de postes	12
Nombre de candidats inscrits	45
Nombre de présents	26
Nombre de candidats admissibles	22
Nombre de candidats admis	12

Partie 1 : Admissibilité

L'examen professionnel se compose d'une épreuve écrite de 3h consistant en la rédaction d'une note destinée à la directrice des personnels enseignants récapitulant les modalités opérationnelles de mise en œuvre du remplacement de courte durée à la rentrée 2023.

Le jury a corrigé au total 26 copies. L'ensemble est globalement moyen tant sur la forme que le fond. Le jury a constaté quelques problèmes de forme notamment l'orthographe et la syntaxe. Les candidats doivent veiller à bien se relire pour produire des écrits de qualité. De plus, dans la perspective de rédaction d'une lettre ou d'une note les candidats doivent maîtriser les codes d'un écrit administratif (timbre par exemple). Enfin, les écrits doivent être structurés avec une introduction, un plan construit et une conclusion. Le plan doit être apparent afin de montrer la manière dont la démonstration est construite. Sur le fond, le jury recommande aux candidats de bien utiliser les documents fournis qui permettent de dégager l'essentiel des informations et ensuite de construire la note. C'est à partir des documents bien analysés et bien maîtrisés qu'il est possible de construire le document demandé.

Partie 2 : Admission

L'épreuve orale, de 25 minutes, se décompose en deux temps :

- Un exposé de 10 minutes
- Un échange avec les membres du jury de 15 minutes

Le jury a entendu au cours de cette session 18 candidats.

L'exposé est globalement préparé avec sérieux. Les candidats maîtrisent correctement le temps imparti. Certains candidats, faute de tenir les 10 minutes, ont vu l'entretien avec le jury durer davantage. Si les candidats ont fait l'effort de le structurer il faut cependant faire attention à ne pas seulement répéter le RAEP. Par ailleurs, certaines présentations étaient trop linéaires et mal structurées. Le jury recommande aux candidats de dégager, dans le temps imparti, en partant de leurs expériences professionnelles des compétences acquises et maîtrisées.

S'ensuit après ce premier temps un entretien avec le jury. Il doit lui permettre, en se basant sur le RAEP et l'exposé, de mesurer les compétences du candidat, sa connaissance du système éducatif et sa capacité à se projeter professionnellement à moyen ou à long terme. Le jury pose donc des questions diverses aussi bien sur les expériences professionnelles du candidat, les compétences acquises au fil de l'eau, l'actualité de l'éducation nationale ; mais également des mises en situation permettant de voir le positionnement professionnel. Le jury a apprécié la capacité des candidats à décliner leurs missions du quotidien tout en étant

capable d'analyser plus globalement son environnement professionnel. Certains candidats ont été en difficulté sur ce second point restant trop souvent sur l'expérience acquise au sein de leur EPLE ou leur service déconcentré les empêchant une prise de hauteur. Cela nécessite de s'intéresser aux différentes structures professionnelles dans lesquelles les SAENES peuvent être mutées (EPL, services déconcentrés du Rectorat ou des DSDEN, enseignement supérieur). Cette curiosité permet aux candidats une réelle prise de recul et une capacité à envisager une mutation à moyen terme. Si certains candidats ont à cœur d'envisager d'occuper un autre poste le jury leur conseil de se renseigner auparavant sur la réalité du métier concerné. De même de nombreux candidats évoquent la volonté de développer des capacités d'encadrement afin de manager des équipes sans maîtriser les différents types de management, la pluralité des situations qui se présentent pour un cadre ou l'évolution du management au cours des dernières années